

A télécharger

Règlement Garden Pulling 2002 ETPC

Généralités

[Catégories](#)

[Règles générales](#)

[I. Compact Diesel](#)

[II. la compétition](#)

[III. Contexte de compétition](#)

[IV. Causes de disqualification](#)

[V. Pénalités](#)

[VI. Protestations](#)

[VII. Remorque](#)

[Règlement du pilote FTPF](#)

Généralités

1. La compétition est dirigée par la FTPF et ses commissaires agréés. Les décisions des juges sont irrévocables.
2. Les participants de moins de 18 ans doivent présenter une attestation écrite de leur tuteur légal, leur donnant l'autorisation de concourir. L'âge minimal pour concourir est de 8 ans en catégorie standard, 12 ans en catégorie Super-Stock et 14 ans en catégorie libre.
3. Les tracteurs doivent être conduits avec un grand sens de la responsabilité et de la sécurité optimale.
4. Les commissaires sont en droit de disqualifier à tout moment les pilotes qui se comportent de manière irresponsable ou qui auraient absorbé drogues, médicaments ou alcool.
5. Les pilotes doivent être entièrement habillés, y compris chaussures (pas de sandales ou de shorts).
6. Tous les pilotes doivent porter un casque qui recouvre au moins 3/4 de la tête (« casque Jet »). Des casques de hockeyeur, cycliste ou semblables, ne sont pas autorisés. Le casque doit être à la taille du pilote. Les décisions touchant ce sujet sont prises par le commissaire technique. Il est conseillé de porter un casque à visière complète ou de mettre des lunettes spécifiques pour se protéger de la poussière.

7. Durant le tir, le pilote doit rester assis sur le siège et garder au moins une main sur le volant.
8. Tous les tracteurs, excepté ceux de la cat. Standard, doivent avoir à l'arrière du tracteur un coupe-circuit avec un anneau (diamètre min. 2,5 cm), qui seront relié à la remorque. Ce coupe-circuit a comme fonction de stopper le moteur, ainsi que toutes les pompes électriques. L'anneau doit être fixé au-dessus du point d'accrochage, au maximum 40 cm au-dessus de l'attache. Un décalage de 15 cm vers la gauche ou la droite est autorisé.
9. Les tracteurs doivent être équipés avec de solides patins «anti-retournement » (Le point de contact doit se situer à moins de 15 cm du sol et doit dépasser le point le plus extrême des roues arrières de l'engin d'au moins 13 cm). Ces patins doivent avoir un point de contact roues arrières qui couvre une surface de 7,5 cm² chacun, ou des rouleaux d'une largeur min. de 2.5 cm et de 11 cm de diamètre. Pour toutes les catégories (Standard, Super stock et série libre). Il faut un arceau de sécurité, Ce dernier doit être d'une hauteur minimale de 5cm de plus que le pilote, avec son casque, en position de pilotage, il doit être fixé au châssis de manière solide et au maximum à 5 cm derrière le siège du pilote. Tous les tracteurs doivent être équipés à l'avant d'un crochet de remorquage d'un diamètre min. de 45 mm et d'une résistance suffisante pour permettre de soulever le tracteur en cas de panne grave sur la piste.
10. Les tracteurs doivent être équipés d'un fond en tôle sur lequel le pilote peut reposer ses pieds.
11. Les ailes (passages de roues) en catégorie super stock et catégorie libre doivent être construites de telle manière que le pilote ne puisse pas entrer en contact avec la roue, lorsqu'il a les mains posées sur le volant et la manette d'accélérateur.
12. La tubulure d'échappement doit être verticale et évacuer vers le haut. La hauteur minimale de l'échappement doit être de 30.5 cm à compter de la partie la plus basse du coude. Les tracteurs de la catégorie standard équipés de pots d'échappement d'origine ne sont pas concernés par cela.
13. Les tracteurs de catégorie super stock ou catégorie libre doivent être équipés d'un extincteur contrôlé.
14. Le tracteur doit avoir au maximum 2 roues motrices (en caoutchouc). Les chaînes, chenilles, chaînes neige ou roues en métal sont interdites.
15. Le crochet doit être inflexible et ne doit pas se situer à plus de 27 cm du sol. La distance entre le milieu de l'axe arrière et le point d'accrochage de la chaîne doit être au minimum de 20 cm et la chaîne ne doit toucher aucun autre point que le crochet. Pour les tracteurs à « transmission autoportant », le point d'accrochage peut être relié au « cadre »
16. Tous les tracteurs doivent posséder, à l'arrière du véhicule une lampe blanche très visible. Cette lampe doit s'allumer pendant que le tracteur se fait accrocher à la remorque et durant tout le temps où le personnel de piste se trouve entre le tracteur et la remorque Les tracteurs qui viennent en catégorie standard pour la première fois peuvent prendre le départ sans cette lampe (cette dérogation n'est valable que pour une

course.)

17. Les batteries doivent être recouvertes de tous les côtés (par exemple par le capot moteur), pour éviter que le pilote ne soit blessé par les projections d'acide en cas d'explosion des batteries (Ne pas les mettre dans un boîtier hermétique). Le commissaire technique doit donner son approbation.
18. Les poids doivent être fixés solidement sur le tracteur. Les poids ne doivent pas dépasser de plus de 15 mm le point le plus extrême de la roue arrière.
19. Les boulons de la roue dépassant de la jante doivent être recouverts.
20. Un tracteur ne peut être enregistré qu'une seule fois dans une même catégorie.
21. Le démarrage de l'engin (mise en régime du moteur et début du tir) doit se faire uniquement lorsque la chaîne de la remorque est tendue.
22. Chaque pilote a droit à deux essais. S'il n'a pas franchi les 10 mètres, il a droit à un nouvel essai. Si le tracteur franchit la ligne des 10m en « glissade », il a également droit à un nouvel essai. La décision finale est prise par le commissaire de piste. Cette mesure a pour but d'éviter que le pilote freine brusquement et que la remorque vienne s'écraser sur l'engin. Durant les pull-off, les participants n'ont droit qu'à un essai.
23. Le premier concurrent est le « test-puller ». Il peut choisir de recourir en 3^{ème} ou en dernière position ou de prendre en compte son premier tir. Le test puller doit faire ce choix au moment où l'on décroche son engin de la remorque.
24. Pour la catégorie standard, la longueur de la piste est de 50m. Si le site le permet, il faut compter 65m de longueur pour les catégories libres et super stock. La largeur de la piste est 6,5 m.
25. Les engins déviants de la piste durant le tir sont disqualifiés. Sont également disqualifiés tous ceux qui touchent les lignes latérales de démarcation de la piste.
26. Les tracteurs qui perdent des pièces sont disqualifiés. « Une cassure » (défaillance mécanique) ne provoque pas de disqualification. La décision finale revient au commissaire de piste.
27. Chaque engin inscrit pour la course doit être pesé avec son pilote, le plein de carburant et le casque du pilote une demi-heure avant le passage de sa catégorie.
28. Personne, excepté les responsables de piste, le pilote et son aide (1 seule personne), ne doit se trouver sur la piste. Dans le cas de mineurs de moins de 14 ans, le tuteur légal peut rejoindre la piste. Toutes les personnes se trouvant sur la piste doivent être membres de la FTPF excepté le tuteur légal s'il rejoint le mineur en question.
29. Pour le pull-off, les participants peuvent seulement rajouter du carburant et **adapter** les poids. Des répartitions de poids sont également autorisées dans la limite de 20 kg déplacés.

30. Des points ne peuvent être attribués qu'à des engins inscrits auprès de la FTPF. Est considéré comme inscrit tout engin, qui après avoir été présenté au commissaire technique a obtenu un numéro de participant et payer sa cotisation.

31. Primes: **1^{ère} place : 30 euros, 2^e place : 23 euros, 3^e place 15 euros**, les primes par catégorie doivent être remises par l'organisateur avant la manifestation, à la FTPF. Ces primes de « victoire » ne peuvent être remises que pour des tracteurs inscrits.

32. Primes de transport. Il ne sera pas versé de primes de transport.

33. La possibilité d'émettre des objections contre un engin existe. Pour cela, il faut verser la somme de 60 euros au commissaire de piste. Cet argent sera rendu au contestataire si le tracteur en question ne répond pas aux critères du règlement. Dans ce cas ce tracteur ne peut obtenir de points, de trophée ou de prime de victoire. Dans le cas contraire, c'est au pilote du tracteur en question que reviennent les 60euros.

34. En début de saison il faut au moins deux à trois engins inscrits dans une catégorie afin que cette catégorie puisse concourir.

35. Chaque pilote devra s'acquitter de la prime d'engagement de son ou de ses tracteurs lors de son entrée dans le site de la manifestation, celle-ci est fixée annuellement par le conseil de la FTPF elle lui donnera droit à

- 1 entrée pilote

- 1 entrée mécanicien ou accompagnateur

36. Chaque pilote devra avoir une assurance responsabilité civile pour son ou ses engins qui le couvre contre tout accident pendant les phases de déchargement, exposition sur le site, déplacement non contrôlé par les organisateurs, rechargement après la manifestation. Il devra être en possession d'une attestation de sa compagnie d'assurance.

37. Chaque pilote doit être membre de la FTPF et doit accepter ce règlement en le signant. La FTPF s'engage à informer le pilote de toute modification du dit règlement.

38. **DÉBUTANTS:** Les engins qui tirent pour la première fois peuvent courir en tant que débutant dans la catégorie standard. Lors de leur inscription, ils doivent verser une prime de départ de 23 euros à la FTPF mais ils ne sont pas soumis à la prime d'engagement. Ils doivent être conformes au règlement de la catégorie standard, mais ne doivent pas obligatoirement être équipés de patins « anti-retournement », et peuvent également se servir du point d'accrochage d'origine de l'engin. En cas de doute, c'est le commissaire technique qui prend la décision. Le conducteur ne doit pas obligatoirement être membre de la FTPF. Les accompagnateurs de ces débutants (s'ils ne sont pas membres de la FTPF n'ont pas le droit d'accéder à la piste, exceptés les tuteurs légaux (pour les mineurs de moins de 14 ans.) Cette catégorie de débutants ne figurera pas dans la liste des résultats et ne peut prétendre à une prime de victoire ou à des points. Un tracteur n'a droit à l'appellation « débutant » qu'une fois.

39. Un tracteur quel que soit le type ne peut être engagé dans plusieurs catégories lors d'une même compétition, sauf en changeant de pilote et en étant conforme au règlement de la

catégorie la plus puissante.

40. Les matériaux utilisés pour les éléments de sécurité (tels que: arceaux, renforts de châssis, patins de sécurité, ...) doivent être de bonne qualité et de dimension suffisante.

Catégories

SUPER-STOCK

1. Poids: Jusqu'à **500 kg**.
2. Le tracteur doit avoir l'aspect d'origine. Le moteur, la calandre et le siège doivent rester à leur emplacement d'origine.
3. Le cadre peut être modifié, mais il est interdit de le rallonger.
4. La transmission (boîte de vitesses) et le pont arrière peuvent ne pas être des pièces d'origine du tracteur en question, mais doivent être des pièces de tracteur de jardin ou de motoculteur. Il est également autorisé de rouler sans boîte de vitesses.
5. Le moteur ne doit pas être obligatoirement d'origine de ce tracteur, mais doit être un moteur de tracteur de jardin. Le moteur ne peut pas avoir plus de 3 cylindres et développer plus de 23 CV. En cas de doute, il faut pouvoir présenter le certificat du constructeur.
6. Les chaînes de transmission doivent être recouvertes d'une tôle d'acier de 2 mm d'épaisseur. Pour les courroies de transmission, une protection en tôle d'acier de 1 mm ou en PVC est suffisante.
7. Les turbos doivent être recouverts à 360 degrés d'une tôle d'acier de 1 mm.
8. Le volant moteur et l'embrayage doivent être recouverts d'une protection en acier de 5 mm sur 360 degrés.
9. De chaque côté du moteur, il faut une tôle d'au moins 2 mm d'épaisseur en aluminium ou en acier. (Ne pas fixer ces plaques sur le moteur). Ces plaques doivent recouvrir le moteur sur toute la longueur et sur toute la hauteur, c'est à dire du point le plus haut du piston jusqu'au point le plus bas de la bielle.
10. Les réservoirs à oxygène, Nitros, etc... ainsi que les réservoirs sous pression sont interdits. Carburants autorisés : alcool, essence, diesel et eau.
11. Dimension maximale des roues: 26x12x12. Pas de roues jumelées. D'autres pneus et dimensions de jantes peuvent être admises sur demande auprès du commissaire technique.
12. Le trou du point d'attache doit avoir au moins 40 mm de diamètre et être situé à 2 cm du bord extérieur de la pièce sur les 3 côtés non fixés au tracteur et être en acier d'une épaisseur de 10 mm (400 N/mm²). **Il est interdit de souder sur cette pièce.**
13. Les clapets d'étranglement des carburateurs doivent se fermer automatiquement si le câble d'accélérateur casse ou si le pilote lâche la commande de l'accélérateur. Prévoir ainsi des ressorts pour cela.
14. Des têtes (culasses) OHC ou autres sont autorisées.
15. Les turbos ou compresseurs (blower) doivent être fixés sur le bloc moteur avec 4 sangles en nylon.

STANDARD:

1. Poids: Jusqu'à **350 kg**.
2. Le tracteur doit être d'origine et être produit en série sur le marché. Les roues avant du tracteur peuvent être modifiées dans le but de baisser l'avant du tracteur.
3. Le régime maximum du moteur est de 4000 t/min pour un 4 temps sous charge. Pour les moteurs 2 temps elle ne doit pas dépasser 110% du régime du moteur d'origine. Le certificat du constructeur doit être présenté. Les engins dont on pourra prouver qu'ils ont

enfreint cette règle ne pourront prétendre ni au trophée, ni aux points ni à la prime de victoire.

4. Pour les pots d'échappement, les silencieux ne sont pas de rigueur, ni les filtres à air, mais ils peuvent être demandés pour certaines compétitions qui se déroulent à proximité de zones habitées.
5. Les roues arrières peuvent ne pas être d'origine, mais la taille maximale autorisée est de 23x10.5x12. Pour d'autres dimensions, le diamètre ne doit pas dépasser 59 cm et la largeur 27 cm.
6. Le profil des pneus peut être de gazon ou agraire. Les roues jumelées ou les roues à pales sont interdites.
7. Le trou du point d'attache doit avoir au moins 40 mm de diamètre et être situé à 2 cm du bord extérieur de la pièce sur les côtés non fixés au tracteur et être en acier d'une épaisseur de 10 mm (400 N/mm²). Il est interdit de souder sur cette pièce.
8. Carburants autorisés : Diesel ou essence jusqu'à 100 octanes.
 9. 9. Le moteur peut être changé, mais ne doit en aucun cas développer plus d'un cheval de plus que le moteur d'origine, et être d'origine identique. La boîte de vitesses peut être changée mais doit provenir d'un tracteur ou d'un motoculteur de jardin.

SÉRIE LIBRE

1. Poids: Jusqu'à **500 kg**.
2. Les tracteurs de construction personnelle ne doivent pas dépasser la longueur maximale de 1900 mm (mesure prise du milieu de l'axe arrière jusqu'au point le plus extrême de l'avant du tracteur, y compris les poids). Aucune pièce du tracteur ne doit dépasser la largeur de 1,50m.
3. Moteur: Ne sont autorisés que les moteurs à cylindres. Un ou plusieurs moteurs sont autorisés, mais ils ne doivent pas, en totalité, avoir plus de 4 cylindres et ne doivent pas dépasser 1300 cm. Il est interdit de modifier ces moteurs. S'il n'y a qu'un seul moteur de 1 cylindre, celui-ci peut être modifié et sa cylindrée est illimitée.
4. Dimension maximale des roues : 26x12x12. D'autres pneus et dimensions de jantes peuvent être admises sur demande auprès du commissaire technique. Pas de roues jumelées.
5. Protection des pièces en rotation : Toutes les pièces en rotation doivent être entièrement recouvertes, à 360 degrés.
 - _ les chaînes avec 2 mm de tôle d'acier
 - _ Les courroies avec 1 mm de tôle d'acier ou 1,5 mm d'aluminium ou PVC.
 - _ le ventilateur avec 2 mm de tôle d'acier
 - _ Les arbres de transmission rigides ou arbre à cardan doivent être recouverts d'un cylindre d'acier d'une épaisseur de 5 mm (ou d'aluminium de 6.5 mm).
6. Le volant moteur et l'embrayage doivent être recouverts d'une protection en acier de 5 mm ou d'une autre protection agréée par L'ETPC sur 360 degrés. Les faces doivent être protégées avec de l'acier d'au moins 3 mm d'épaisseur.
7.
 - _ Moteurs de motos : toute pièce (masse) en rotation étant reliée avec la bielle d'un moteur de moto doit être protégée de tous côtés par une tôle en acier de 5 mm ou en aluminium de 6,5 mm c'est-à-dire une cloche.
 - _ La boîte de vitesse automatique doit être recouverte à 360 degrés par de l'acier ou une protection agréée par l'ETPC.
8. De chaque côté du moteur il faut une tôle d'au moins 2 mm d'épaisseur en aluminium ou en acier. (Ne pas fixer ces plaques sur le moteur). Ces plaques doivent recouvrir le moteur sur toute la longueur et sur toute la hauteur, c'est à dire du point le plus haut du piston jusqu'au point le plus bas de la bielle.

9. Les tracteurs ayant une boîte automatique doivent avoir un système de blocage qui empêche la marche arrière de s'enclencher durant le tir.
10. Pour les pots d'échappement, les silencieux ne sont pas de rigueur, ni les filtres à air, mais ils peuvent être demandés pour certaines compétitions qui se déroulent à proximité de zones habitées.
11. Le profil des pneus peut être gazon ou agraire. Les roues jumelées ou les roues à pales sont interdites.
12. Le trou du point d'attache doit avoir au moins 40 mm de diamètre et être situé à 2 cm du bord extérieur de la pièce sur les cotés non fixés au tracteur et être en acier d'une épaisseur de 10 mm (400N/mm²). Il est interdit de souder sur cette partie.
13. Les clapets d'étranglement des carburateurs doivent se fermer automatiquement si le câble d'accélérateur casse ou si le pilote lâche la commande de l'accélérateur.
14. Il faut un siège dont le dossier dépasse de 10 cm de l'assise. Le siège ne doit pas dépasser l'extrémité des roues arrière.

COMPACT DIESEL

CONSULTER LE REGLEMENT SPECIFIQUE

Règles Générales

A. Sièges

Tous les véhicules doivent avoir un siège solidement fixé. Le siège ne doit pas être fixé au delà des roues arrières. Le siège doit avoir un dossier.

B. Freins / Directions

Tous les véhicules doivent être équipé de freins et d'une direction devant fonctionner. Les ponts arrières doivent être équipé de freins sauf les Garden avec des ponts d'origines qui intègrent des freins.

C. Extincteurs

Tous les véhicules doivent être avoir un extincteur en état de fonctionnement et contrôlé. Il devra être fixé au tracteur et facilement accessible par le pilote. La taille sera de 1 kg à poudre ou CO2. Pour les catégories stock, il n'est pas obligatoire.

D. Accélérateur

Tous les véhicules doit être équipé avec accélérateur à main. L'accélérateur doit revenir en position ralenti automatiquement à l'aide de ressort sur la commande d'accélérateur, le carburateur et sur la pompe à injection.

E. Echappements